

**Compte-rendu de la réunion syndicale du 15/01/2019,
17h, site SEGT (section d'enseignement général et technologique)**

Animée par Jean-Luc Cornesse, co-secrétaire SNES-FSU dans l'établissement. Compte-rendu rédigé par Lise Fuertes, co-secrétaire.

Nombre d'enseignants présents : 36 (sur 72 enseignants du site SEGT) ; 4 collègues sont arrivés à 18h, après leurs cours (non comptabilisés dans le vote).

S'appuyant sur un diaporama de synthèse (accessible par le lien suivant : <https://framadrive.org/s/iWkckK6miA3kjSM>), Jean-Luc Cornesse présente les constats qui motivent les actions proposées par les « stylos rouges » et le SNES-FSU.

I. Constats :

-Suppression de postes (voir diaporama)

-La DHG (voir diaporama). Jean-Luc souligne un retard dans la communication de la DHG, sans doute pour retarder les contestations. A cause de la réforme, il faudra opérer des choix. Le maintien des classes de 2^e à 24 élèves sera-t-il possible ? Certains compléments de service risquent d'être supprimés, voire, à terme, des postes fixes.

-L'augmentation des HSA (voir diaporama) : L'augmentation du nombre d'HSA obligatoires paraît rentable pour le ministère, à partir notamment du 5^e échelon, puisque la rémunération de la première HSA devient inférieure à celle d'une heure normale.

-Les réformes (voir diaporama). Jean-Luc insiste sur le fait qu'en lycée professionnel, les aménagements prévus rendront plus difficile la poursuite d'études pour les lycéens et la possibilité de suivre une formation continue. De nombreux problèmes subsistent concernant la réforme du lycée, problèmes qu'il est difficile de nier. Jean-Luc souligne que le successeur d'APB, Parcours Sup, censé améliorer l'accès des bacheliers à l'enseignement supérieur accentue encore les inégalités (exemple des universités parisiennes qui « boude » les candidats issus des banlieues).

-Le pouvoir d'achat des enseignants (voir diaporama) : le salaire en début de carrière est passé de 2 fois le SMIC à 1,24 fois le SMIC, ce qui rend les jeunes collègues éligibles à la prime pour l'emploi. Les enseignants ont vu une régression majeure de leur pouvoir d'achat depuis les années 2000 par rapport aux autres pays. Le métier n'est plus attractif. Parallèlement, la durée du travail a augmenté.

-Fake news du gouvernement : voir diaporama

II. Actions des « stylos rouges »

Jean-Luc insiste sur le fait que les « stylos rouges » sont un mouvement apolitique et asyndical. **Il présente rapidement le manifeste des stylos rouges (voir diaporama), dont les revendications sont difficilement contestables et rejoignent dans l'ensemble celles du SNES.** Certains collègues de différents lycées (dans l'académie de Lille notamment, lycées Roosevelt et Clemenceau à Reims) ont commencé à suivre l'action phare des stylos rouges : **reporter sur l'ENT une note de 20/20 à tous les élèves.**

Les collègues demandent si les notes de 20/20 doivent être portées à la fois sur l'ENT et sur les copies, ou seulement sur l'ENT.

Jean-Luc répond qu'il y a plusieurs solutions :

-il est possible de mettre 20/20 sur l'ENT, coefficient 100, ce qui neutralise les autres notes déjà rentrées, mais n'oblige pas à les modifier, au cas où les revendications seraient entendues rapidement et qu'il faudrait reprendre normalement le report des notes.

-Yolène suggère que l'on puisse reporter les vraies notes, mais de les affecter d'un coefficient 0 (ou, selon la formulation de l'ENT : « n'est pas pris en compte dans la moyenne »).

Un collègue demande si l'administration peut modifier les 20/20 qui seraient rentrés dans l'ENT.

Cette perspective indignes les collègues présents, mais l'on n'a pas de certitude. Par quelles notes l'administration pourrait-elle remplacer les 20/20 qu'elle annulerait ? Un collègue pense que le chef d'établissement n'a pas la main sur l'ENT. Un autre suggère d'enlever vraiment les véritables notes, pour que personne de l'administration ne puisse rien modifier.

Plusieurs collègues se demandent en quoi cette action peut constituer un moyen de pression.

Il est répondu que cela consiste à « **mettre la pression** » sur **Parcours Sup** et **faire réagir les parents**.

Diverses questions sont posées sur l'étendue de l'action : jusqu'à quand faudrait-il envisager cette action ? que faire des appréciations ? la grève du zèle va-t-elle jusqu'à toucher les appréciations ou faut-il reporter les « vraies », quitte à ce que ce soit contradictoire avec la note de 20/20.

Jean-Luc préconise de garder les vraies appréciations, au cas où la protestation pourrait être arrêtée rapidement, s'il y a une réponse adéquate du ministère.

Certains collègues se demandent s'il faut associer, ou au moins prévenir, les enseignants du supérieur de la démarche. D'autres pensent que c'est inutile, certaines universités tirant déjà au sort leurs étudiants.

Les collègues s'accordent sur le fait que l'action doit réunir le plus de monde possible pour réussir, qu'elle doit être médiatisées (journaux locaux, voire France 3 Champagne-Ardenne). Un collègue signale qu'il a déjà prévenu le groupe Facebook local des stylos rouges de la réunion en cours et qu'il leur enverra un bref compte-rendu, ainsi que des photos.

Jean-Luc présente les risques possibles de l'action « grève du zèle » (voir diaporama), tout en précisant que plus les collègues impliqués seront nombreux, moins les risques seront importants. Le plus gros risque est de ne rien faire. La stratégie ne coûte rien mais elle ne sera efficace que si nous sommes nombreux à la mettre en place.

En réponse à une question, Jean-Luc précise que les actions proposées et le mouvement des stylos rouges concernent tous les niveaux d'enseignement, de la maternelle au lycée.

Un collègue souligne qu'il ne faut pas sous-estimer la grogne des parents face à l'action prévue. Pour lui, il vaudrait mieux mettre les vraies notes affectées d'un coefficient 0. Une collègue souligne qu'à son avis, les parents réagiront peu, vu leur absence de réaction devant les très gros dysfonctionnements du lycée 4.0 l'année dernière, problème qui touchait aussi la scolarité de leurs enfants.

Jean-Luc souligne qu'il est prévu de prévenir les représentants des parents au CA de la situation, des revendications et des actions entreprises au moyen d'une motion. Amélie Noël-Caru et Yolène Evangelisti sont volontaires pour rédiger un courrier aux parents.

Une collègue propose une action locale : « rendre visible l'invisible », c'est-à-dire organiser des séances de correction de copies dans des lieux publics (cafés, mairie...) pour montrer à l'opinion publique que les heures de travail d'un enseignant ne se limitent pas à la présence devant les élèves. Cela s'inscrit dans la campagne #STOPMEPRIS.

Vote sur l'engagement dans la grève du zèle (mettre 20/20 à tous les élèves) : 24 collègues sur 36 y sont favorables. Les deux professeures-documentalistes et les deux CPE présentes ne peuvent participer à cette action, mais la soutiennent (seule une des CPE est réservée). Elles participeront aux autres actions proposées. L'une des documentalistes participera à la grève du 24 janvier.

III. Actions du SNES

Jean-Luc présente les actions proposées par le SNES-FSU (voir diaporama).

La campagne #STOPMEPRIS implique d'être présent sur les réseaux sociaux, pour ceux qui le peuvent. **Il s'agit d'une action essentielle puisque le but des réseaux sociaux est de faire « tâche d'huile » et de permettre aux actions de s'étendre.**

Un collègue suggère que la formation de mercredi après-midi sur la réforme, imposée par l'inspection, soit détournée de ses objectifs par les collègues pour qu'ils puissent discuter entre eux des actions à mener.

L'action qui consiste à écrire une lettre au ministre est aussi retenue. Nicolas Fuertes se charge de rédiger une lettre-type que chacun enverrait individuellement au ministère.

Prendre contact avec la presse locale pour expliquer les revendications et les actions paraît indispensable. **Nicolas se charge de contacter le *Journal de la Haute-Marne* et *La voix de la Haute-Marne*¹. Plusieurs collègues sont partants pour rencontrer les médias.**

Plusieurs autres suggestions sont faites :

-communiquer avec les autres niveaux d'enseignement concernés (collège, école primaire)

-impliquer les AED et AEDSH dans l'action. Même si leur statut les rattache à la Région, ils sont victimes comme les enseignants de condition de travail dégradées et du mépris des institutions.

-mettre 20/20 aux compréhensions orales comptant pour le Bac qui vont avoir lieu bientôt. Cela n'implique que les collègues professeurs de langue et aurait une répercussion assez forte. Mais il faut que tout le monde soit convaincu.

-ne pas se rendre au Forum de Nogent et/ou à la Journée Portes Ouvertes du lycée. Sur ces actions, il est toutefois à craindre que cela pénalise plus le lycée que cela ne gêne l'institution. La proposition n'est pas retenue.

Question du devoir de réserve et du projet de loi « Ecole de la confiance » : Jean-Luc souligne qu'il est urgent de signer la pétition « Non à l'article 1 » : <https://liberte-expression.fsu.fr/>

Une modification de la loi menace d'imposer aux enseignants le devoir de réserve, obligation qu'ils n'ont pas actuellement. Cela reviendrait à museler toute contestation.

Jean-Luc rappelle la possibilité de faire grève le 24 février. Les collègues sont peu convaincus de l'efficacité d'une énième grève, mais soulignent qu'il pourrait être intéressant, **durant cette journée, d'organiser un « débrayage » d'une heure, de se réunir dans une salle et de corriger des copies, là encore pour montrer la charge de travail des enseignants. L'action proposée mérite d'être mise en place.**

Quelques photos sont prises pour envoyer au SNES-FSU (avec le présent compte-rendu, le diaporama et le dossier de presse donné aux médias).

¹ Après la réunion, rendez-vous a été pris avec une journaliste du *JHM* le mercredi 16 à 17h30 (voir ci-joint article) et le vendredi 18 à 10h15 avec un journaliste de *La voix de la Haute-Marne*.